

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

4 décembre 2006

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE : PARTICIPATION DES COMMUNES.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réactualiser la participation financière aux charges de fonctionnement de l'école élémentaire de Lautrec, des Communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire. Selon la circulaire interministérielle du 25 août 1985 seules les dépenses de fonctionnement peuvent être prises en compte. Pour l'année 2006, elles sont de 84 303.02 €

Soit un Coût par élève de 458 € au lieu de 320 € demandés aujourd'hui.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réactualiser le coût de participation des communes et de le fixer à 458 € pour l'année scolaire 2006/2007.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET PRÉPARATION DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la crèche est aujourd'hui achevée et qu'elle vient de recevoir l'agrément du Conseil Général pour passer de 12 places à 20 places. Le contrat enfance en cours actuellement avec la CAF est signé pour une prise en charge de 12 enfants. La CAF, après avoir examiné la demande de la Mairie, propose de faire un avenant à ce contrat qui prévoit :

- La mise à disposition des nouveaux locaux par la Mairie à l'Association « Les petits Meuniers »
- Une nouvelle capacité d'accueil qui passe de 12 à 20 places, à compter du 1^{er} décembre 2006.
- Une augmentation de la dépense prévisionnelle prise en compte par la CAF soit + 4 000 € pour le mois de décembre 2006.
- La dépense nette spécifique sera prise en compte par la CAF à hauteur de 55%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire :

Article 1)- de bien vouloir signer l'avenant ainsi que la convention de mise à disposition des locaux à l'Association « Les petits Meuniers » ;

Article 2) – fixe la valeur locative des locaux de la crèche à 5538 € par an

Article 3)- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 4 000 € pour permettre à l'Association de fonctionner sur le mois de décembre avec le nouvel agrément de 20 places.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat enfance arrive à son terme le 31/12/2006. La CAF souhaiterait que le Conseil se prononce dès à présent sur la signature du nouveau contrat enfance et jeunesse qui viendra prendre la suite des contrats enfance et temps libre.

- Ce contrat sera signé pour une durée de quatre ans ;
- Les services existants devront être maintenus et les nouvelles actions accompagnées dans le cadre de ce contrat (maintien des services : crèche, CLAE, centre de loisirs et accompagnement des nouvelles actions c'est-à-dire pour la crèche passage à 20 places.)
- Le taux de financement de la CAF sera de 55 % pour les nouvelles actions et les services maintenus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager à signer ce nouveau contrat enfance et jeunesse avec la CAF.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission du personnel pour pallier au remplacement de Monsieur GAYRAL s'est prononcée de façon favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif.

Il s'agit ici de la création d'un poste à temps non complet de 20 heures par semaine. La durée hebdomadaire de travail pourra être augmentée au vu de l'augmentation de la charge de travail du secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet, pour 20 heures par semaine.

INDEMNITES ET PRIMES DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2007

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de la Commission du personnel quand à la revalorisation de l'ensemble des primes du personnel.

Après en avoir délibéré par 1 voix contre et 16 voix pour le Conseil Municipal considérant que les primes n'ont pas été réévaluées depuis plusieurs années, décide d'accorder une augmentation de 6 % sur l'IAT et sur les indemnités de missions de préfecture pour tous les agents.

SUBVENTION JOUETS DE NOEL

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la subvention jouets de Noël comme chaque année pour les enfants de l'école. La subvention de l'an passé était de 8.40 € par enfant, il est proposé de la passer à 8.50 € par enfant soit pour 184 enfants : 1564 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 1 564 € à la coopérative scolaire pour l'achat de jouets de Noël.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention ATESAT passée en 2004 avec la DDE. Le coût de la prestation passerait de 369 € à 400 €. Cette convention serait renouvelée pour 2 ans, elle prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention et 16 voix pour, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir renouveler la convention ATESAT pour 2 ans.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser les décisions modificatives suivantes :

Budget de la Commune

6453 - 2 882

64 168 +2 882

66 111 + 2631

6064 - 2631

6574 + 3000

6558 - 3000

6218 +345

6227 - 345

6228 +561

6227 -561

61558 +126

6227 - 126

Op 36 - 2313 +200

Op 34- 2188 -200

Budget du Lotissement

66111 + 830

774 + 830

QUESTIONS DIVERSES

Acceptation de devis divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le devis présenté par la société STPR pour un montant de 6 990 € HT pour des travaux d'aménagement de l'accès à la nouvelle crèche.

Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder 250 € d'indemnité de gardiennage de l'Eglise à l'Abbé Maynadier.

Déplacement de la Marianne

Pour des mesures de précaution, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de Monsieur le Maire et l'autorise à déplacer la Marianne se trouvant dans le jardin du Mercadial pour la mettre à l'abri dans la Mairie.

Vente du Hangar de Fustery.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur J-L SICARD et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du Hangar de Fusteri pour un prix de cession de 95 000 €.